



FFvolley

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL DU BUREAU EXECUTIF
Réunion du 27 juin 2025
A Caen

Le 27 juin 2025 à compter de 19h00, les membres du Bureau Exécutif de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley ») se sont réunis par visioconférence sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participent aux débats en tant que membres à voix délibérative :

- 1. COLLOT Isabelle – Vice-Présidente en charge du Volley Assis**
- 2. DE BERNON Françoise – Chargée de mission Volley Santé**
- 3. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint**
- 4. FLORENT Sébastien – Secrétaire général**
- 5. GONCALVES-MARTINS Sébastien – Vice-Président en charge du Développement**
- 6. LE THOMAS Viviane – Vice-Présidente en charge de la formation**
- 7. PEYTAVIN Annie – Trésorière Générale**
- 8. TANGUY Eric – Président**
- 9. VIALA Delphine – Secrétaire Générale Adjointe**

Sont absents en tant que membres à voix délibérative :

- **ALBE Christian – Vice-Président en charge de la Comptabilité Générale**
- **AZEMA Jean – Président LNV**
- **BAUER Christina – Représentante des Athlètes de Haut Niveau**
- **PILLERAULT Benjamin – Représentant des Athlètes de Haut Niveau**

Conformément aux statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance.

Invité avec voix consultative mais est absent conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Antoine DURAND – Directeur Exécutif**

Date de publication : 10/07/2025

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley

2. POLE SPORTIF

- ✓ **Approbation et présentation de la composition des championnats et Wildcards**
- ✓ **Approbation et présentation de la stratégie de refonte des compétitions OUTDOOR**

3. POINTS DIVERS

- ✓ **Demande d'accompagnement LRvolley Guyane**

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Bureau Exécutif à 19H00 le 27 juin 2025.

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFFVOLLEY

Eric TANGUY prend la parole, l'intervention portant sur les sujets suivants :

- Accord de VolleyBall World avec L'Equipe pour la Volleyball Nations League Hommes et Femmes jusqu'à la fin de saison internationale 2026, avec sans doute en complément les Championnats du Monde en août/septembre 2026 ; une rencontre avec le Directeur Général de L'Equipe est d'ailleurs programmée la semaine prochaine ;
- Sur les coupes d'Europe, la CEV a procédé à l'allocation des slots réservés aux clubs russes, le club de Montpellier ayant bénéficié d'une des wildcards considérées en Champions League ; la place libérée en Challenge Cup a été proposée à Nice VB mais un problème d'homologation de salle a empêché l'inscription en coupe d'Europe ; chez les féminines, LE CANNET a accepté de prendre la place laissée vacante par NANTES en Champions League ;
- Signature des derniers contrats de partenariat avec ERREA, Crédit Mutuel, Betclic : au total, l'ensemble du sponsoring fédéral s'élève à plus de 2 millions d'euros de valorisation financière annuelle (échanges de marchandises compris) ;

II – POLE SPORTIF

✓ Approbation et présentation de la composition des championnats et Wildcards

Antoine DURAND prend la parole, en détaillant la proposition faite par la CFSportive dans son procès-verbal du 25 juin 2025 :

« La Commission Fédérale Sportive a reçu cinq dossiers de demandes de Wild Card pour accéder à la Division Nationale 3, réparties comme suit :

- **JS Coulaines** – Ligue des Pays de la Loire
Demande une Wild Card pour la **N3M et la N3F**. Le club sollicite **une seule place**, avec une préférence pour la **N3M**.
- **VB Guignen** – Ligue de Bretagne
Demande une Wild Card pour la **N3F**.
- **Agglo Sud VB 76** – Ligue de Normandie
Demande une Wild Card pour la **N3F**.
- **AS Haineville** – Ligue de Normandie
Demande une Wild Card pour la **N3M et la N3F**.
- **US Bouguenais** – Ligue des Pays de la Loire
Demande une Wild Card pour la **N3M**.

Après étude approfondie des dossiers et des pièces justificatives transmises, la Commission Fédérale Sportive donne un avis favorable pour l'attribution de wild cards pour évoluer en Division Nationale 3, aux clubs suivants :

- **VB Guignen** – Wild Card pour la **N3F**.
- **Agglo Sud VB 76** – Wild Card pour la **N3F**.
- **AS Haineville** – Wild Cards pour la **N3M et la N3F**.
- **US Bouguenais** – Wild Card pour la **N3M** ».

En revanche, la Commission Fédérale Sportive donne un **avis défavorable** aux demandes de wild cards formulées par le club **JS Coulaines**, tant pour la **N3F** que pour la **N3M**. Insuffisamment repose sur l'analyse du **budget déficitaire présenté à l'issue de la saison 2024/2025**, ainsi que sur un **budget prévisionnel jugé insuffisamment solide** pour faire face aux exigences financières liées à l'accession au niveau **National 3** ».

RESOLUTION : En tout état de cause, le Bureau Exécutif valide (1 abstention) les candidatures ayant reçu un avis favorable de la CF Sportive, comme suit :

- **VB Guignen** – Wild Card pour la **N3F**.
- **Agglo Sud VB 76** – Wild Card pour la **N3F**.
- **AS Haineville** – Wild Cards pour la **N3M et la N3F**.
- **US Bouguenais** – Wild Card pour la **N3M** ».

En outre, le Bureau Exécutif valide (1 abstention, 1 contre) la candidature ayant reçu un avis défavorable de la CF Sportive pour la N3M, comme suit :

- **JS Coulaines** - Wild Card pour la **N3M**

Cette résolution sera transmise à la CF Sportive en vue de sa réunion de composition des poules de championnats nationaux le mardi 1^{er} juillet 2025.

En outre, Eric TANGUY aborde la problématique des contrats de travail de joueurs professionnels interdits réglementairement en Nationale 2 et autres divisions inférieures, qui a occasionné une rétrogradation administrative d'un club accédant en Elite.

Un débat s'instaure entre les membres du Bureau Exécutif sur le bien-fondé mais aussi l'applicabilité de cette règle ; émerge l'idée d'un allègement de cette interdiction via la recherche d'un compromis entre professionnalisme recherché en Elite pour se préparer aux championnats professionnels gérés par la LNV et amateurisme pur ; qui ne s'avère en tout état de cause pas respecté en pratique avec différents types de rémunération plus ou moins sécurisés imaginés par les clubs de Nationale 2.

Des propositions sont faites :

- La possibilité de prévoir entre 1 et 3 contrats pro par équipe ;
- La possibilité de mettre en œuvre des dispositifs de joueur d'intérêt général ;

RESOLUTION : Le Bureau Exécutif décide de missionner la CF Sportive afin de travailler à la modification de la réglementation en vigueur en Nationale 2 M et F pour la saison 2026/2027.

✓ **Approbation et présentation de la stratégie de refonte des compétitions OUTDOOR**

Antoine DURAND prend la parole, en présentant la note d'opportunité transmise par la CF Outdoor dans le cadre d'un projet de refonte des compétitions nationales Outdoor :

« **EVOLUTIONS ORGANISATIONS EVENEMENTIELLES – OUTDOOR 26-28**

Constat

Avant 2025

A l'exception du 2*2, un peu plus avancé avec le circuit National et l'organisation du CF organisé par la FFvolley, faible visibilité fédérale des autres formes de pratiques faute, en outre, de cadre compétitif spécifique et uniformisé.

Pour autant : + de 500 organisations (2*2, 3*3, 4*4) concernées en 2024, 350 identifiées via le BVS, 250 via l'espace club « volley in my club », chiffre potentiellement en augmentation avec l'opération « Volley Outdoor in my club ».

A partir de 2025,

Supposant que vraisemblablement, un certain nombre d'organisations ne sont pas identifiées, dont certaines d'envergure, avec en marge une pratique importante de manière occasionnelle et ou saisonnière sans prise de licences dans un cadre non compétitif, définition d'un nouvel axe politique de développement majeur de la pratique extérieur sur la nouvelle olympiade avec :

- Lancement de l'opération, « le Volley OUTDOOR in my club » saison 24-25 et 25-26
- Lancement Saison 25-26 : Accès Volley Système
 - o Plateforme numérique d'identification et de publicité des organisations outdoor, avec :
 - Demande d'homologation et publicité des organisations
 - Gestion des créations d'équipe, des inscriptions et des classements par type de pratiques
 - Page personnelle du licencié
 - communication spécifique pour chaque organisation (photo, vidéo, live)

Enjeux

Les enjeux de développement des pratiques extérieures sont multiples dont un des principaux est l'orientation des pratiquants vers une offre de compétition, orientation plus aisée par la mise en place d'une valorisation d'organisations référentielles, à l'instar du Championnat de France de Beach Volley, pour l'ensemble des offres de pratique.

Par ailleurs, une structuration autour d'une offre variée et captive de compétition Outdoor permettra la mise en place d'un plan d'accompagnement marketing enrichi.

Aménagement de la stratégie événementielle

A date, la FFvolley concentre les moyens du secteur Outdoor sur l'organisation en production directe du CF BV et l'accompagnement des Séries du Circuit National FBVS. Sauf à augmenter le budget du secteur et investir dans la recherche de nouveaux partenaires fléchés sur les nouvelles pratiques, à moyen constant, il est nécessaire de revoir l'investissement porté seule sur une organisation en production directe pour le répartir sur le modèle de délégation d'organisation sur une compétition de référence par type de pratique.

Proposition

L'organisation de compétitions de référence afin d'appuyer la promotion de chaque offre de pratique s'articulera avec :

- Championnat de France BV
 - tournoi unique dans le cadre du circuit national à déterminer selon les niveaux d'organisations proposées dans le cadre du CC des Séries 1,
- Trophée de France 3*3
 - tournoi unique à déterminer selon les niveaux d'organisations proposées
- Challenge de France 4*4 mixte
 - tournoi unique à déterminer selon les niveaux d'organisations proposées
- Classement national informatif en 3*3, 4*4 les deux premières saisons de la phase de lancement
- Trophée annuel de la meilleure organisation
 - Un prix par thématique (RSE, Sportive, innovation etc.)

Mise en œuvre

La commission Fédérale Outdoor en lien avec le secteur événementiel devra respecter le planning suivant :

- Aout/Septembre : RPE + support de comm + définition CC
- Octobre : Appel à projet
- Novembre : étude CC – montage budget
- Décembre : annonce calendrier

Calendrier souhaité des Organisations de référence par type de pratique :

Février/Mars : Snow

Juin : 3*3 sur herbe

Juillet : CF BV

Aout : 4*4 »

Sur cette présentation, Sébastien GONCALVES-MARTINS valide la démarche mais considère que le calendrier souhaité est trop cadré : attention à ne pas s'enfermer dans des dates trop arrêtées, un calendrier entre mai et juillet pourrait être plus opportun.

Isabelle COLLOT souhaiterait que soit adossé à ces manifestations une animation Beach Volley Assis.

RESOLUTION : Le Bureau Exécutif valide la proposition de stratégie présentée par la CF Outdoor et la missionne en conséquence afin de préparer RPE, support de communication et cahier des charges des compétitions pour présentation et approbation au Conseil d'Administration prévu le 13/14 septembre 2025.

Le Bureau Exécutif entend également relancer la CF Outdoor sur l'avancement de l'AVS, dont la V1 doit nécessairement sortir en septembre.

III – POINTS D'ACTUALITE

Eric TANGUY prend la parole pour des décisions à prendre sur un point d'actualité :

✓ **Demande d'accompagnement LRvolley Guyane**

La LRvolley Guyane effectue une demande d'accompagnement sur « 3 volets structurants, qui a la fois sont vecteurs de cohésion dans notre projet de développement, mais qui aussi [lui permettront] le rayonnement et une grande promotion de notre discipline sur le territoire :

- projet cadre technique (pour un accompagnement de 10 000€)
- projet de compétition indoor des clubs champions senior dans notre zone des plateaux des Guyanes, Surinam, Guyana, Trinidad et Guyane française (pour un accompagnement de 5000€)
- Projet Etape mondial du circuit de Beach volley CSV (pour un accompagnement de 12 000€)

RESOLUTION : Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité d'accompagner financièrement la LRvolley Guyane sur les projets suivants :

- Projet cadre technique pour un montant de 10k € pour la saison 2025/2026, avec une année 2 en option afin de se caler sur la durée de la subvention Empowerment de la FIVB ;
- Projet Etape mondial du circuit de Beach Volley CV pour un montant de 12k €.

✓ **Mise en place de délégués/référents fédéraux sur les finales de compétitions nationales de jeunes et dissolution corollaire de la CFDOrganisations**

Éric Tanguy présente sa demande de refonte du poste de délégué fédéral, qui s'inspire du fonctionnement de la CEV sur poste équivalent.

Le rôle du délégué fédéral sera d'être représentant de la fédération (remise de trophée, prises de parole etc).

Sera le point d'entrée prioritaire à la fédération pour tout organisateur de compétitions fédérales, et le délégué si nécessaire couvrira le rôle de référent sportif. Les "candidats" seront présentés au bureau exécutif qui validera les propositions faites par Delphine Viala SGA qui est en charge de ce dossier, puis le BE validera également les affectations aux organisations fédérales.

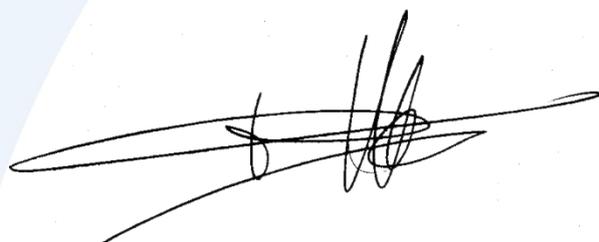
Delphine Viala travaillera avec la CFA et la CFS sur le rôle et la répartition des tâches de chacun.

Les élus du BE et CA sont encouragés à se présenter, à entrer en contact avec la SGA si ce rôle les intéresse.

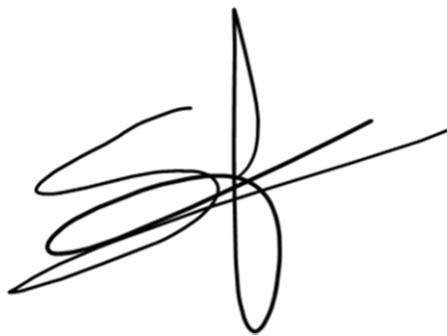
De fait la CFDO est dissoute.

La séance est levée à 21 heures 00 le 27 juin 2025.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.



Le Président
Éric TANGUY



Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT